
Avis d'Appel d'Offres n° DNCMP/ 45 /S/2014

(DAO)

POUR

**LA FOURNITURE DES SERVICES D'ACCES INTERNET A L'INSTITUT
NATIONAL DE SECURITE SOCIALE DU BURUNDI (I.N.S.S.)**

Date de publication : 16 /06 /2014

Date d'ouverture : 16 /07 /2014

Objet

1. L'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la fourniture des services d'accès Internet.

Financement du marché

2. L'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) financera le marché sur ses propres fonds, exercice 2014.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi, édition 2008.

4. Les services prévus dans le cadre de ce marché sont en cinq lots séparés et un soumissionnaire peut être attributaire de un ou de plusieurs lots.

- Lot 1 : Fourniture des services d'accès Internet au siège de l'INSS situé à Bujumbura.

- Lot 2 : Fourniture des services d'accès Internet à l'Agence de l'INSS située à Gitega.

- Lot 3 : Fourniture des services d'accès Internet à l'Agence de l'INSS située à Bururi.

- Lot 4 : Fourniture des services d'accès Internet à l'Agence de l'INSS située à Ngozi.

- Lot 5 : Fourniture des services d'accès Internet à l'Agence de l'INSS située à Mwaro.

Les installations des liaisons pour la fourniture des services d'accès Internet sont à exécuter dans un délai maximum de 15 jours calendaires à partir de la date de réception de la notification définitive du marché et la durée du contrat d'abonnement est de 12 mois calendaires à partir de la date de début effectif de la connexion.

Condition de participation

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les capacités juridique, technique et financière nécessaires à l'exécution du marché.
6. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.
Les associations sans but lucratif (ASBL) et les ONG ne sont pas éligibles pour ce marché.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

7. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de l'I.N.S.S, B.P. 1600, à Bujumbura Tél. 22 24 4734, FAX (257) 22 6454, contre versement de vingt cinq mille Francs Burundais (25.000 FBU) sur le compte n° 1121/005 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'INSS et vingt cinq mille Francs Burundais (25.000 FBU) sur le compte n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB). Il peut également être consulté dans les locaux de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS), Service informatique, au premier étage. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction Générale de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS), en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins vingt et un (21) jours calendaires avant la date limite de remise effective des offres.

Présentation de l'offre

9. Les soumissionnaires doivent soumettre leurs offres dans des lots séparés et les présenter en 2 enveloppes intérieures dont l'une contient **l'offre technique** et l'autre **l'offre financière**. Ces enveloppes seront ensuite glissées dans une enveloppe extérieure (par lot) qui ne portera aucun signe distinctif. Cinq (5) exemplaires dont un original et 4 copies sont exigés pour chaque offre.
10. Aucune garantie de soumission n'est exigée.
- 11 Les offres devront être soumises à la Direction Générale de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) immeuble siège, deuxième étage, Tél : 22218266 ou 22214455 au plus tard le 16/07/2014 à 9 heures locales. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Validité des offres

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres doivent être déposées à la Direction Générale de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS), immeuble siège, 2^{ème} étage au plus tard le 16/07/2014 à 9 heures.
14. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.
Sur l'enveloppe extérieure, il ne doit être donné aucune indication sur l'identité du soumissionnaire, sous peine de rejet.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle de réunions de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) immeuble siège, deuxième étage, en présence d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) qui devra être formellement invité par le Maître de l'Ouvrage, le 16/07/2014 à 9 heures. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par les membres de la commission d'ouverture, l'observateur de la DNCMP et tous les soumissionnaires présents. Il sera transmis à la DNCMP pour contrôle.
L'ouverture des offres se fera en deux temps :
On ouvrira les offres techniques en premier lieu et les offres financières le seront en deuxième lieu après avis de non objection de la DNCMP sur les résultats de l'analyse des offres techniques.

Critères de qualification

16. Les exigences en matière de qualifications sont:

- a) Pour l'enveloppe renfermant l'offre technique :
 - Les bordereaux de versement d'achat du DAO ;
 - L'attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les Services de l'OBR et en cours de validité ;
 - L'attestation de non-redevabilité en original délivrée par l'INSS du Burundi et en cours de validité;
 - Le Certificat d'immatriculation fiscale ;
 - Une liste des équipements dont dispose le soumissionnaire pour la réalisation du marché ;
 - Une liste du personnel qui sera chargé de l'installation et la maintenance de la liaison avec indication du Chef du projet ;
 - Les Attestations des Maîtres d'ouvrage pour les services analogues déjà réalisés par l'entreprise (au moins 1 attestation) ;
 - Les Attestations des Maîtres d'ouvrage pour les installations analogues déjà réalisées par les experts alignés (au moins 1 attestation) ;
 - Le chronogramme de l'exécution du marché ;
 - Le Document de conformité des services à fournir aux spécifications techniques du DAO ;
 - Le Délai d'exécution du marché ;
 - Les C.V. des experts alignés signés par eux-mêmes et les copies de leurs diplômes certifiés conformes à l'original;
 - L'attestation de non faillite délivrée en original de 3 mois de validité;

-
- Statuts juridiques ou un acte de groupement notariés.

b) Pour l'enveloppe renfermant l'offre financière :

- La soumission financière établie suivant le modèle en annexe ;
- Le bordereau des prix unitaires conformément au modèle en annexe ;

N.B : La non production et/ou la non-conformité d'un des documents cités aux points a) et b) de la clause 16 entraînera l'élimination de l'offre pour le lot concerné lors de l'analyse des offres.

Critères d'évaluation

17. Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

- Capacité juridique ;
- Capacité technique de l'entreprise ;
- Capacités techniques des experts alignés ;
- Montant de l'Offre financière.

18. **Le marché sera attribué par lot au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme réunissant le nombre de points le plus élevé techniquement et financièrement.**

19. Aucune marge de préférence ne sera octroyée aux soumissionnaires éligibles.

Adresse

20. **L'adresse détaillée de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) est :
Chaussée Prince Louis Rwagasore, BP 1600 BUJUMBURA, Tél : 22218266 ou
22214455.**

Bujumbura, le 10/06 / 2014.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSS.

IRAMBONA Téléphore.

Général de Brigade.